

Délibération 2023-021

TOURISME : Demande d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de l'itinéraire « En route vers la forêt »

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 février 2023.

Participants

Bessières	M. DARENGOSSE Ludovic, M. BERINGUIER Bernard, M. HAMDANI Aäli, M. MAUREL Cédric, Mme MONCERET Mylène,
Bondigoux	M. ROUX Didier,
Buzet sur Tarn	Mme CHARLES Ghislaine, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	M. ANTONY Maxime, Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	-----
Villemur sur Tarn	M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme DUQUENOY Aurore, Mme FOLLEROT Danielle, M. MICHELOT Jean-Michel, Mme PREGNO Agnès, M. REGIS Daniel, M. SANTOUL Michel

Conseillers ayant donné pouvoir

Mme LAVAL Carole a donné pouvoir à M. HAMDANI Aäli
Mme RIVIERE Christel a donné pouvoir à M. MAUREL Cédric
M. BONNASSIES Patrick a donné pouvoir à Mme CHARLES Ghislaine
Mme GUERRERO Katia a donné pouvoir à M. JOVIADO Gilles
M. JILIBERT Jean-Michel a donné pouvoir à M. DUMOULIN Jean-Marc

Conseillers excusés

M. DEMETZ Gilbert
Mme SAUNIER Karine

Conseiller absent

M. BRAGAGNOLO Patrice

Secrétaire de séance

Mme FOLLEROT Danielle

Membres en exercice - 31 | Membres présents - 23 | Pouvoirs - 05 | Membres absents - 03

Délibération 2023-021

Exposé

Par délibération en date du 29/06/2021, le Conseil Communautaire a décidé de la création de l'itinéraire de randonnée non motorisée dénommé « En route vers la forêt » et a demandé au Département de la Haute-Garonne de faire une analyse des caractéristiques intrinsèques de l'itinéraire avant d'en demander l'inscription au PDIPR.

Les services du Conseil Départemental ont réalisé l'analyse technique, juridique et environnementale de l'itinéraire « En route vers la forêt ».

Vu l'article L361-1 du Code de l'environnement,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Valaigo en date du 29/06/2021

Vu l'avis favorable de la commune de Buzet sur Tarn en date du 21/06/2022 sur le tracé définitif de l'itinéraire ;

Vu l'avis favorable de la Communes de Bessières en date du 25/02/2021 sur le tracé définitif de l'itinéraire ;

Vu l'avis favorable de la Commune de Paulhac en date du 09/06/2022 sur le tracé définitif de l'itinéraire ;

Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Arrête** le tracé définitif de l'itinéraire « En route vers la forêt » tel que décrit dans les tableaux et les cartes annexées ;
- **Autorise et de s'engage** à assurer l'ouverture, le balisage, les aménagements sécuritaires nécessaires et l'entretien de l'itinéraire ;
- **Demande** au Conseil Départemental de la Haute-Garonne l'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) de l'itinéraire « En route vers la forêt » ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier ;
- **Est informé** que la présente délibération sera communiquée à Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision ;
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

Résultats du vote

Votants – 28 | Pour – 28 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance,
Mme Danielle FOLLEROT



Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,
Le

16 MARS 2023



Pour extrait conforme,
Le Président,
M. Jean-Marc DUMOULIN

